



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 78907

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la récente réforme de l'adoption. En effet, l'article 4 de la loi n° 2005-744 du 4 juillet 2005 a prévu la création de l'Agence française de l'adoption (AFA), avec pour mission d'offrir un suivi personnalisé aux familles qui désirent adopter un enfant à l'étranger et de les aider dans leurs démarches. Au regard de l'intérêt que suscite cette loi pour toutes les familles qui ont un projet d'adoption, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sous quels délais l'AFA sera en mesure d'assurer la mission qui lui a été confiée.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78907

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10682